

REMISE EN FOND DE VALLEE ET REMEANDRAGE DE L'AUXIGNY SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18)

Descriptif succinct de l'action et localisation :

L'Auxigny est un cours d'eau au fort potentiel écologique. Il traverse des paysages variés allant du bourg des petites communes, des zones de prairies et de cultures (vergers et céréales). Ce cours d'eau a aussi permis l'installation de diverses activités et a largement été sollicité pour l'abreuvement du bétail, l'irrigation des vergers et pour des utilisations hydrauliques (Moulins et plans d'eau).

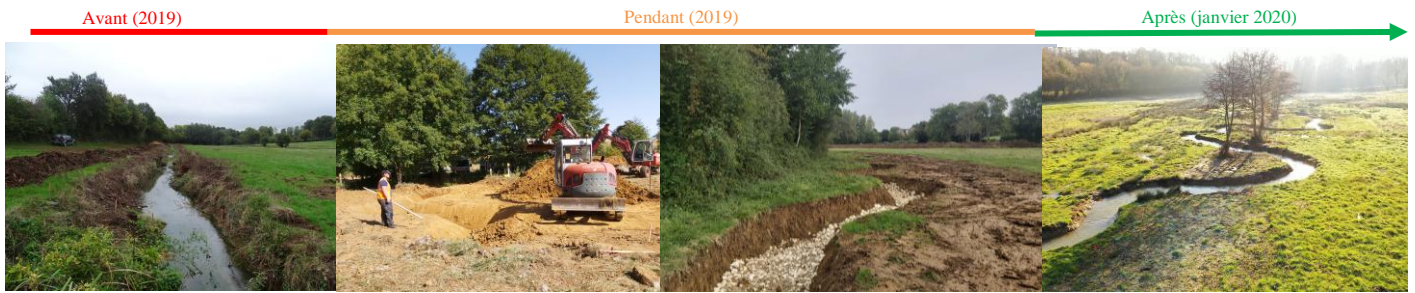
Le secteur restauré, était un secteur où le cours d'eau a été déplacé de son talweg d'origine pour l'alimentation d'un moulin. Au fil du temps le cours principal s'est concentrée dans le bief et une zone humide s'est formée en fond de vallée. Le cours d'eau « perchée » est également dégradé au niveau de sa ripisylve (quasi-absente) et de ses berges (piétinements bovins).



Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)

Période de réalisation et durée des travaux : 11 septembre 2019 au 16 octobre 2019

Présentation des travaux effectués :



Le principe des travaux est de replacer le cours d'eau à son emplacement d'origine. Le cours d'eau recréé a une sinuosité d'environ 1.3 (au lieu de 1), une diversité de faciès sur 740 m (au lieu d'un plat lentique sur 450 m), un gabarit adapté (largeur réduite de 4 m à 2.1 m au niveau des radiers) et un matelas alluvial d'une épaisseur de 30 cm (qui était inexistant sur l'ancien cours d'eau). Le lit mineur du cours d'eau est reconnecté au lit majeur. Afin de limiter le piétinement du bétail et remettre en état le site il a été prévu au marché une prestation sur la végétation (indispensable pour combler l'ancien bras), la mise en place d'une passerelle bois, de 1 200 m de clôtures et d'un passage à gué.

Avant travaux (Mars 2019)

Après travaux (Janvier 2020)



Coût total et financements du projet : 89 859.65 € HT - 107 661.58 € TTC

- Lot n°1 (Génie forestier) : 7410 € HT - 8892 € TTC (60% Agence de l'Eau Loire Bretagne ; 10 % Conseil Départemental 18 ; 10 % Région Centre Val de Loire ; 20 % SIVY)
- Pêche de sauvetage : 850 € HT - 850 € TTC
- Lot n°2 (Génie Hydroécologique) : 57470 € HT - 68964 € TTC (60% Agence de l'Eau Loire Bretagne ; 10 % Conseil Départemental 18 ; 10 % Région Centre Val de Loire ; 20 % SIVY)
- Lot n°3 (Ouvrage de franchissement) : 9800 € HT - 11760 € TTC (60% Agence de l'Eau Loire Bretagne ; 10 % Conseil Départemental 18 ; 10 % Région Centre Val de Loire ; 20 % SIVY)
- Devis complémentaire (Gestion des volumes de terre) : 7920 € HT - 9504 € TTC
- Clôtures : 6409.65 € HT - 7691.58 € TTC

Entreprise / Régie :

Bongard Bazot et Fils (travaux de gestion rivulaire, travaux sur la morphologie et installation d'une passerelle bois) / FDPPMA18 (pêche de sauvegarde) / Suivi (SIVY) / Appuis techniques (OFB, FDPPMA 18) / SARL DAVID (Clôtures).

Suivi mis en place : Suivi photographique (drône) régulier.

Informations sur les aspects administratifs :

Travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques 2016-2020. Abrogation du droit d'eau durant l'été 2019. Parcelle privée utilisée pour l'élevage.

Informations complémentaires sur la prestation :

Projet développé en régie / L'ensemble des parcelles appartient au même propriétaire.

Documents disponibles sur demande : CCTP

Vidéo des travaux : https://www.youtube.com/watch?v=ZTvdUCOSjfs&feature=emb_logo

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Augmentation de la diversité des écoulements et de la diversité des faciès.
Reconnexion du lit mineur avec son lit majeur.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Guillaume DEBAIN / Jérémy JOLIVET - 02 18 81 00 19 - secretariat.sivy@ville-bourges.fr
Président du Syndicat au moment des travaux : Gilles BENOIT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE
11, rue Jacques RIMBAULT 18000 BOURGES



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr